

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2023

ADASP DES YVELINES

Siège social : 12 rue de Vergennes - 78000 VERSAILLES

ADASP des Yvelines

12 rue de Vergennes

78000 VERSAILLES

À l'assemblée générale de l'Association **ADASP des Yvelines**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association **ADASP des Yvelines** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Germain En Laye,
Le 24/10/2024



Pour la société CDA Audit,
Christian Chapuis
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	2 286,00	2 286,00		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	381 122,54		381 122,54	381 122,54
Constructions	961 935,35	507 291,60	454 643,75	465 210,09
Installations techn., matériel et outil. ind.	127 485,00	116 412,29	11 072,71	3 975,28
Autres	187 849,41	136 018,33	51 831,08	59 653,66
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	10,20		10,20	10,20
TOTAL (I)	1 660 688,50	762 008,22	898 680,28	909 971,77
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	14 570,17		14 570,17	8 466,38
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	1 252,70		1 252,70	1 758,90
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	309 006,29		309 006,29	259 942,67
Valeurs mobilières de placement	3 020,00		3 020,00	3 020,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	274 360,40		274 360,40	268 618,77
Charges constatées d'avance	4 269,50		4 269,50	3 816,36
TOTAL (II)	606 479,06		606 479,06	545 623,08
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 267 167,56	762 008,22	1 505 159,34	1 455 594,85

BILAN PASSIF

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	892 980,65	892 980,65
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	31 310,16	70 657,89
Excédent ou déficit de l'exercice	10 199,31	-39 347,73
<i>Situation nette (sous total)</i>	934 490,12	924 290,81
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	6 197,23	2 671,37
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	940 687,35	926 962,18
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	213 426,74	216 319,95
Emprunts et dettes financières diverses	11 935,00	9 040,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 631,74	17 512,39
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	284 753,63	273 764,14
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	18 202,88	11 672,19
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	522,00	324,00
TOTAL (IV)	564 471,99	528 632,67
Ecarts de conversion passif	(V)	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 505 159,34	1 455 594,85

COMPTE DE RÉSULTAT

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 485,00	1 782,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	7 626,52	3 713,79
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	322 249,44	202 784,89
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	342 668,37	347 571,57
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 270,40	7 556,00
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	7 857,70	10 266,70
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	687 157,43	573 674,95
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises et autres achats	115 264,42	55 624,64
Variation de stock	-6 103,79	-2 431,81
Autres achats et charges externes	163 052,04	149 445,78
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	8 452,71	8 076,73
Salaires et traitements	352 952,40	348 073,13
Charges sociales	19 542,82	21 899,23
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 705,98	27 065,96
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	6 243,45	10 253,24
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	683 110,03	618 006,90
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	4 047,40	-44 331,95
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	112,91	59,46
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	848,58	749,64
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	961,49	809,10
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	366,68	458,16
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	366,68	458,16
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	594,81	350,94

COMPTE DE RÉSULTAT

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	4 642,21	-43 981,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 843,30	4 414,62
Sur opérations en capital	1 158,14	693,41
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	8 001,44	5 108,03
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 056,94	474,75
Sur opérations en capital	387,40	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	2 444,34	474,75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	5 557,10	4 633,28
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	696 120,36	579 592,08
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	685 921,05	618 939,81
EXCÉDENT OU DÉFICIT	10 199,31	-39 347,73

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Information		
	Produite	Non significative	Non applicable
PRÉSENTATION			
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DES FONDS PROPRES			
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	0		
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>			
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS			
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES			
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES			
LES EFFECTIFS	0		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES			
ANNEXE COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRE	0		

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Fonds Propres :

Les fonds propres comprennent notamment :

- Les Fonds statutaires sans droit de reprise :

La dotation statutaire n'a pas été movementée depuis de nombreuses années.

- Réserve indisponible :

Une réserve indisponible est une réserve qu'un texte législatif ou réglementaire rend expressément indisponible.

- Réserves pour projet de l'entité :

Le projet de l'entité est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social.

Un certain nombre de projets dont la réalisation peut s'étendre sur plusieurs exercices, font l'objet d'affectations de ressources par l'assemblée générale.

La dotation à cette réserve et la constatation de l'utilisation des fonds se réalise lors de l'affectation du résultat annuel.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2400 € HT.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n° 2018-06 du 5 décembre 2018 réforme le règlement CRC 99-01.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

L'objet social de l'entité :

Action sociale de proximité pour tous les fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur (DRCPN ou DRH) affectés ou résidant dans les Yvelines.

L'Association "ADASP des Yvelines" a pour objet le développement de l'action sociale en faveur de ses membres et de leur famille.

Elle crée et développe des actions et des oeuvres sociales, seule ou en collaboration avec des organismes ayant un objet similaire.

Elle contribue à dynamiser le tissu associatif de proximité.

L'Association "ADASP des Yvelines" s'interdit de toute activité à caractère syndical, politique ou confessionnel.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'ADASP Yvelines est animée par une volonté sans faille de conduire une politique économique, sociale et solidaire de proximité en direction de tous les agents du Ministère de l'intérieur et de leur famille.

L'ADASP Yvelines a toujours privilégié la proximité et le dialogue en positionnant l'humain au centre de toutes ses décisions pour mener à bien sa mission sociale. Son objectif est de tisser un lien associatif de solidarité entre les hommes et les femmes de la police nationale ; un lien reconnu indispensable par le ministère de l'intérieur. (Plan de Prévention du Suicide).

L'ADASP Yvelines, depuis 2010, est reconnue comme un acteur exclusif dans le développement de l'action sociale en matière d'hébergement et de restauration.

Les moyens mis en oeuvre :

- Restaurant social

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- Hébergement
- Oeuvres sociales
- Vie associative

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	15 à 25 ans
- Agencement et aménagement des constructions	10 à 20 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Ce sont des aides publiques dont bénéficient les associations affiliées pour leur permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont traitées conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 et 2018-06. La fraction attribuée au titre des exercices futurs est inscrite en "Produits constatés d'avance", et l'éventuelle quote-part de l'exercice non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Reports en fonds dédiés sur subventions d'exploitation ».

CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION

« L'entité est désormais soumise à l'application du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. »

« L'article 611-1 de ce règlement précise les modalités de mise en oeuvre du changement de règlement qui constitue un changement de méthode comptable. »

Il n'y a pas eu de changement significatif suite au changement de méthode de présentation.

CADRE LÉGAL DE RÉFÉRENCE

« L'association a arrêté ses comptes de l'exercice 31/12/2023 en respectant les prescriptions du règlement ANC n°2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Ce dernier règlement, obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2020, est relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations. »

« Le tableau de variation des fonds propres fait également partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels et est établi conformément aux dispositions prévues dans le règlement ANC n° 2018-06. »

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS		V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 286			
CORPORELLES	Terrains		381 123			
	Constructions	Sur sol propre	457 347			
		Sur sol d'autrui				
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.	502 608		1 980	
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		123 517		11 575	
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	165 944		1 959	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Matériel de bureau & mobilier informatique		19 946		
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL			1 650 485		15 514	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières			10		
TOTAL			10			
TOTAL GENERAL			1 652 781		15 514	
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 286	
CORPORELLES	Terrains				381 123	
	Constructions	Sur sol propre			457 347	
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons			504 588	
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.			7 607	127 485	
		Inst. gal. agen. amé. divers			167 904	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
Mat. bureau, inform., mobilier					19 946	
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL			7 607		1 658 392	
FINANCIERE:	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières				10	
TOTAL					10	
TOTAL GENERAL			7 607		1 660 688	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		2 286			2 286
TOTAL		2 286			2 286
Terrains					
Sur sol propre		44 362			44 362
Constructions					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.		450 383	12 547		462 930
Inst. techniques matériel et outil. industriels		119 542	1 377	4 507	116 412
Autres immobs corporelles					
Inst. générales agencem. amén.		55 312	1 013		56 325
Matériel de transport					
Mat. bureau et informatiq., mob.		19 386	279		19 665
Emballages récupérables divers		51 539	8 490		60 029
TOTAL		740 523	23 706	4 507	759 722
TOTAL GENERAL		742 809	23 706	4 507	762 008

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
Inst. gales, ag. am div							
Matériel transport							
Mat. bureau mobilier inf.							
Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	606,98	872,58	606,98	872,58
Matières premières	1 898,26	3 506,87	1 898,26	3 506,87
Autres approvisionnements	5 961,14	10 190,72	5 961,14	10 190,72
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	8 466,38	14 570,17	8 466,38	14 570,17

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	10		10
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 253	1 253	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres	2 381	2 381	
	coll. publiques	302 430	302 430	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	4 195	4 195		
Charges constatées d'avance	4 270	4 270		
TOTAUX		314 539	314 528	10
Renvois	(1) Montant			
	des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
(3) Créances reçues par legs ou donations				

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	4 270
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	4 270

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	344
Autres créances	306 854
Disponibilités	
TOTAL	307 198

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	892 980,65		892 980,65	892 980,65	892 980,65
Report à nouveau	70 657,89		28 736,33		31 310,16
Excédent ou déficit de l'exercice	-39 347,73		-28 736,33	-39 347,73	-28 736,33
Subventions d'investissement	2 671,37				6 197,23
TOTAUX	926 962,18		892 980,65	853 632,92	901 751,71

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	213 427	169 850	43 577	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	11 935	11 935		
Fournisseurs & comptes rattachés	35 632	35 632		
Personnel & comptes rattachés	6 207	6 207		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	13 022	13 022		
Etat & Impôts sur les bénéfiques				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	957	957		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	264 567	264 567		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	8 706	8 706		
Dettes représentatives des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	522	522		
TOTAUX	554 975	511 398	43 577	

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
- (2) Montant divers emprunts, dett/associés

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	522
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	522

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 175
Dettes fiscales et sociales	270 768
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	16
TOTAL DES CHARGES À PAYER	295 979

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

LES EFFECTIFS

Aucune provision pour engagement retraite n'a été comptabilisée au 31/12/2023. Compte tenu du jeune âge des salariés de l'équipe en place, l'Association n'aura pas à prévoir de décaissement pour départ à la retraite dans les 5 années à venir.

ANNEXE ASSOCIATION

1000049 - ADASP 78

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Subvention charges de fonctionnement des mises à disposition (MAD)

(Etat) :

- Exercice 31/12/2023 : 264 198 €

Partenariat social délégué par le ministère de l'intérieur à la préfecture des Yvelines au titre de la subvention de fonctionnement destinée à participer aux charges salariés privés (Etat) :

- Exercice 31/12/2023 : 78 471 €